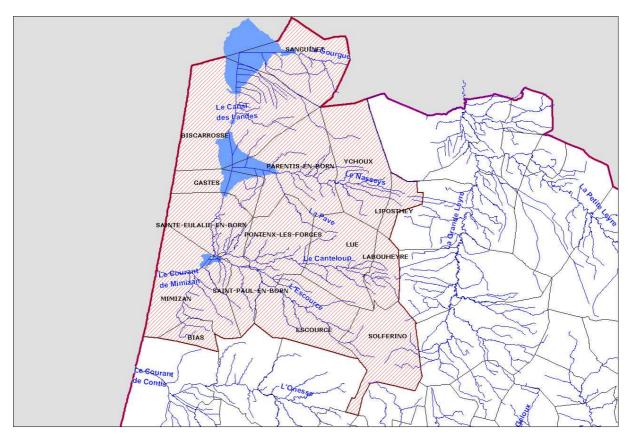
Fiche n°1

Structure gestionnaire du bassin versant des courants côtiers du Born

<u>Périmètre</u>



Structures membres

	BISCARROSSE
	GASTES
	LUË
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS*	PARENTIS-EN-BORN
	SAINTE-EULALIE-EN-BORN
	SANGUINET
	YCHOUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN*	AUREILHAN
	BIAS
	MIMIZAN
	PONTENX-LES-FORGES
	SAINT-PAUL-EN-BORN
ESCOURCE	
SOLFERINO	
LABOUHEYRE	
LIPOSTHEY	•

^{*} structure compétente en matière de gestion des cours d'eau

Liste des communes concernées (16 communes)

AUREILHAN BIAS BISCARROSSE **ESCOURCE GASTES** LABOUHEYRE LIPOSTHEY LUË MIMIZAN PARENTIS-EN-BORN PONTENX-LES-FORGES SAINTE-EULALIE-EN-BORN SAINT-PAUL-EN-BORN SANGUINET **SOLFERINO** YCHOUX

les communes dont les noms sont <u>soulignés</u> adhèrent à une ou plusieurs structure(s) compétente(s) en matière de gestion des rivières pour les cours d'eau du bassin versant concerné.

<u>Proposition de mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale</u>

Création d'un Syndicat Mixte composé des Communautés de Communes de Mimizan et des Grands Lacs, des communes d'Escource, Labouheyre, Liposthey, et Solférino.

A moyen ou long terme, cette structure pourra également intégrer les communes girondines du bassin versant.